

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2789

16 novembre 2011

SOMMAIRE

A.16 Ferblanteries Guy Rollinger	133863	Henrocor Business S.A., S.P.F.	133870
Aim Capital Investment S.A.	133859	HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.	133841
Albatros Performance	133844	I. 29 Freisenger Butteler S.à r.l.	133863
Alternative Petroleum Technologies S.A.	133826	IA Capital Structures S.A.	133871
AV3D S.à r.l.	133865	ID Holding S.A.	133871
Bambi S.A., SPF	133840	Immo E10 Sàrl	133872
Billington S.A., SPF	133844	Immo E10 Sàrl	133872
Biofuel Investments S.A.	133848	Immo Teb SA	133844
Bond Absolute Return	133839	INOVA Exploration Holdings S.à.r.l.	133865
Bowne International Luxembourg S.à r.l.	133860	JB Mac Nortance S.A.	133866
Brait S.E.	133830	JB Mac Nortance Sàrl	133866
BV Acquisitions Parent S.à r.l.	133860	Kitry Group S.A.	133870
Cartesoft S.à r.l.	133866	Kitry Group S.A.	133872
Centrobank SICAV	133841	L2 A	133871
Cerfontaine	133866	LGI	133841
Chester Holdings S.à r.l.	133867	Link Multiple 2010 S.C.A.	133828
Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A.	133868	Lunaria S.A., S.P.F.	133872
Condor Trading S.A.	133826	Lux-Equity	133828
Design & Build Promotions S.A.	133867	Orion International S.A.	133868
Digital Funds	133827	Patrinvest	133827
E. Miroglio Holding S.A.	133868	PE-Invest SICAV	133829
Euro Piling S.A.	133868	Poona S.A.	133829
Expair S.A.	133869	Realpart S.A.	133838
Ficastor Holding S.A.	133869	Schmit & consorts S.à r.l.	133861
Gemini Logistics S.à r.l.	133867	Ulrika S.A., SPF	133840
Globe Investments S.A.	133860	Varius	133840
Goodman Herten Logistics (Lux) S.à r.l.	133869	Winsun Luxembourg S.A.	133848
Goodman Lazulite Logistics (Lux) S.à r.l.	133870	World Investment Opportunities Funds	133839
		World Performance Portfolios	133839
		World Strategy Portfolios	133838

Condor Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 81.304.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 2 décembre 2011 à 11 heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

-
- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011150893/17.

Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.328.

The shareholders of the Company are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

to be held at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg on Monday, 5 December 2011, at 11 a.m. in order to deliberate on the following matters:

Agenda:

1. To acknowledge, approve and, to the extent necessary, ratify the postponement of the annual general meeting of the Company relating to the financial year ended 31 December 2010 to 5 December 2011, 11 a.m., at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.
2. To acknowledge the annual report of the Company's directors on the business of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
3. To acknowledge the report of the Company's statutory auditor for the financial year ended 31 December 2010.
4. To consider and approve the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
5. To consider and decide on the carrying forward of the loss suffered by the Company during the financial year ended 31 December 2010.
6. To consider and approve to grant full discharge to Mr. Jeffrey J. Tirman in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
7. To consider and approve to grant full discharge to Mr. Patrick Grimes in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
8. To consider and approve to grant full discharge to Mr. John W. Carter in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
9. To consider and approve to grant full discharge to Mr. Graham H. Cook in respect of the performance of his duties as director of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
10. Approval to grant full discharge to EQ Audit S.à r.l. in respect of the performance of its duties as statutory auditor of the Company for the financial year ended 31 December 2010.
11. To acknowledge the resignation of EQ Audit S.à r.l. as statutory auditor of the Company.
12. To nominate Audit.lu S.à r.l. as new statutory auditor of the Company with immediate effect for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2012.
13. To decide on the continuance of the activities of the Company or its dissolution, in accordance with article 100 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
14. Miscellaneous.

Luxembourg, 14 November 2011.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2011154041/5267/37.

Patrinvest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 69.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *19 décembre 2011* à 16 heures devant le notaire Elvinger au 15 Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 9 des statuts;
2. Divers.

Une première assemblée extraordinaire ayant été tenue en date du 07 novembre 2011, et n'ayant pas pu délibérer considérant que la moitié au moins du capital n'était pas représentée ; conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, cette deuxième assemblée pourra être tenue et pourra délibérer sur les points de l'agenda quelle que soit la proportion du capital représentée.

Référence de publication: 2011154037/17.

Digital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.323.

The shareholders of DIGITAL FUNDS (the "Sicav") are hereby informed that the First Extraordinary General Meeting of the Sicav (the "First Meeting") held on 9 November 2011 was not quorate and did not validly deliberate on the proposed Agenda items. The shareholders of the Sicav are hereby convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Sicav (the "Second Meeting"), which will be held at the registered office of the Sicav at 33A avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on *20 December 2011* at 02:30 p.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

With effect as of 20 December 2011:

Agenda:

1. To submit the Company, which was governed until 1 July 2011 by the provisions of Part I of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, to the provisions of Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, implementing Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009, and to amend a series of Articles of the Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), in particular (not exhaustive summary):
 - To replace any reference to the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment by references to the law of 17 December 2010 on undertakings to collective investment;
 - To amend Article 4 "Corporate Object" (formerly "Purpose") of the Articles of Incorporation so as to read as follows:
"The exclusive purpose of the Company is to invest the assets available to it in transferable securities and other assets permitted by law, in accordance with the principle of risk diversification and with the objective to provide the shareholders with the income from and the results of the management of its assets.
The Company may take any measures or carry out any transactions that it considers appropriate to achieve and promote this purpose and will do this in the broadest possible sense in accordance with Part I of the law dated 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended from time to time (the "2010 Law")."
 - To insert in Articles 11, 17 and 25 (formerly 24) of the Articles of Incorporation specific rules for sub-funds established as a master/feeder structure;
 - To insert a new paragraph in Article 17 of the Articles of Incorporation in order to provide the Company with the authority to perform cross-sub-fund investments;
 - To amend Articles 25 (formerly 24) of the Articles of Incorporation in order to adjust mergers and liquidations of sub-funds to the rules of the 2010 Law.
2. To adjust a series of Articles of the Company's Articles of Incorporation to meet UBS standards, in particular (not exhaustive summary):
 - To allow pooling and co-management of assets of two or more sub-funds and to amend Article 5 Articles of Incorporation accordingly.
 - To amend Article 10 of the Articles of Incorporation in order to allow the adjustments to the net asset value of share classes if on any trading day the total number of subscription and redemption applications for all share classes in a sub-fund leads to a net cash in- or outflow (so-called "swing-pricing").

- To insert a new paragraph in Article 14 of the Articles of Incorporation in order to mention the authority of the Company's board of directors to appoint a designated management company for the Company.
- 3. To change the date of the annual general meeting and consequently to adapt Article 23 of the Articles of Incorporation.
- 4. To delete the French translation of the Articles of Incorporation and to draw up the Articles of Incorporation or any amendment thereto henceforth only in English without any translation enclosed.
- 5. To restate the Articles of Incorporation as a whole in order to reflect the foregoing.
- 6. Miscellaneous.

The full text of the revised Articles of Incorporation is available to shareholders upon request at the registered office of the Company 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

These resolutions require a majority of 2/3 of the votes cast in order to pass the resolution.

At the extraordinary shareholders' meeting, each share entitles to one vote.

Holders of bearer shares may, where applicable, vote at the meeting: in person by producing at the meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on 15 December 2011.

In order to be admitted to the meeting, please send a notice in this respect by fax at least five (5) business days in advance of the extraordinary general meeting to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., fax number +352 - 44 10 10 - 6249.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax followed by mail until 15 December 2011, fax number +352 - 44 10 10 - 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011154762/755/65.

Link Multiple 2010 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.562.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le *1^{er} décembre 2011* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 août 2011, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 août 2011.
4. Divers.

LINK MULTIPLE S.à r.l.

Gérant Commandité

Référence de publication: 2011154763/1023/18.

Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le jeudi *8 décembre 2011* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2011; affectation des résultats.

3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:
Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011154764/755/32.

Poona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 39.117.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 8 décembre 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011154766/755/18.

PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.657.

Einberufung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre welche am 5. Dezember 2011 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates
2. Entgegennahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2011
4. Beschluss über die Verwendung des Ergebnisses des am 30. September 2011 endenden Geschäftsjahres
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
6. Bestellung des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können am Sitz der Gesellschaft unter der Telefonnummer 00352-2640-3009 oder unter der Faxnummer 00352-2640-2818 angefordert werden.

Aktionäre, die an der Generalversammlung persönlich teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft unter den zuvor genannten Kontaktdaten anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011154765/755/29.

Brait S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting"), of Brait S.E., R.C.S. Luxembourg B 13.861, which was incorporated under the name Tolux S.A. pursuant to a deed of Maître Carlo FUNCK, then notary residing in Luxembourg dated May 5th 1976, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 110 of May 31st, 1976 (the "Company").

The Memorandum and Articles of Incorporation of the Company and the legal form of the Company have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22nd August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1984 of 29th August 2011.

The General Meeting begins at 10 a.m. with Mr Serge Weber, with professional address at 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Ms Valérie Wozniak, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jaco van Zyl, with professional address at 56, rue Charles Martel, Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. This Meeting was convened by notices containing the agenda published in:

- the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 19th, 2011 number 2520 and on October 27th, 2011 number 2607;
- the «Luxemburger Wort» on October 19th 2011 and on October 27th, 2011;

II. The shareholders present or represented, as well as the shares held by them, are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, signed by the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

It appears from the said attendance list that three hundred and eighty-nine million seven hundred and thirty-eight thousand six hundred and forty-six (389,738,646) ordinary shares of no par value representing 76.99% of the total capital of one hundred and fifty-six million six hundred and forty-five thousand euro (EUR 156,645,000.-), are represented at this Extraordinary General Meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda.

III. The agenda of the Extraordinary General Meeting comprises the following items (as explained in more detail in the convening notice):

1. Reduction of the Company's issued share capital and increase of its authorised share capital;
2. Conversion of the Company's share capital from no par value to par value shares;
3. Renewing the Company's authority to purchase its own shares;
4. Transfer of the Company's registered office to Malta;
5. Appointment of Directors and Auditors; and
6. Adoption of the proposed Maltese-law-compliant memorandum and articles of association of the Company (the "New Articles"), which will replace the existing articles of incorporation of the Company (the "Existing Articles").

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, by the respective votes the following resolutions:

First resolution: Reduction of issued share capital and Increase in authorised share capital

1.1 The Company's authorised share capital be increased from one hundred and fifty-six million six hundred and forty-five thousand euro (EUR 156,645,000) to three hundred and thirty million euros (EUR 330,000,000). As soon as the said increase becomes effective, the authorised share capital of three hundred and thirty million euros (EUR 330,000,000) consisting of one billion five hundred million (1,500,000,000) ordinary shares with no par value shall be converted into one billion five hundred million (1,500,000,000) ordinary shares having a par value of twenty two euro cents (EUR 0.22) each fully paidup;

The above resolution 1.1 has been passed by 90.87% of votes.

Votes for: 354,142,448.

Votes against: 0.

1.2 The Company's issued share capital be reduced from one hundred and eleven million four hundred and thirty-nine thousand and seventy-eight euro and forty-one euro cents (EUR 111,439,078.41) to one hundred and eleven million three hundred and sixty-four thousand one hundred and fifty-two euro and forty-six euro cents (EUR 111,364,152.46) and the amount so reduced (amounting to seventyfour thousand nine hundred and twenty-five euro and ninety-five euro cents (EUR 74,925.95)) be allocated to a special non-distributable reserve. As soon as the said reduction becomes effective, the issued share capital of one hundred and eleven million three hundred and sixty-four thousand one hundred and fifty-two euro and forty-six euro cents (EUR 111,364,152.46) consisting of five hundred and six million two hundred thousand six hundred and ninety-three (506,200,693) ordinary shares of no par value shall be converted to five hundred and six million two hundred thousand six hundred and ninety-three (506,200,693) ordinary shares with a par value of twenty-two euro cents (EUR 0.22) each, each fully paid-up;

The above resolution 1.2 has been passed by 90.87% of votes.

Votes for: 354,142,448.

Votes against: 0.

1.3 The Company's share premium of eight hundred and thirteen million one hundred and seventeen thousand five hundred and thirtyfour euros and ninety-four euro cents (USD 813,117,534.94) be converted to five hundred and sixty-six million ninety-two thousand four hundred and twenty-seven euro and seventeen euro cents (EUR 566,092,427.17) (converted in accordance with the USD:EUR exchange rate employed when the Company converted to an SE on 22 August 2011) such that the issued share capital of the Company shall have a share premium of one euro and twelve euro cents (EUR 1.12) per share;

The above resolution 1.3 has been passed by 90.87% of votes.

Votes for: 354,142,448.

Votes against: 0.

1.4 The Existing Articles as well as the New Articles be accordingly revised and updated as follows:

1.4.1 articles 5.1 and 5.2 of the Existing Articles be amended to state the following:

" **5.1.** The Company has an authorised share capital of three hundred and thirty million euros (EUR 330,000,000) divided into one billion five hundred million (1,500,000,000) ordinary shares with a par value of twenty-two euro cents (EUR 0.22) in the capital of the Company ("Ordinary Shares").

5.2. The Company has a subscribed paid-up share capital of one hundred and eleven million three hundred and sixty-four thousand one hundred and fifty-two euro and forty-six euro cents (EUR 111,364,152.46) divided into five hundred and six million two hundred thousand six hundred and ninety-three (506,200,693) fully paid-up Ordinary Shares with a par value of twenty-two euro cents (EUR 0.22).";

1.4.2 clause 7 of the New Articles be amended to state the following:

" **7. Capital.** The authorised share capital shall be € 330,000,000 (three hundred and thirty million Euro) divided into 1,500,000,000 (one billion and five hundred million) Ordinary listed shares of € 0.22 each.

The issued share capital shall be € 111,364,152.46 (one hundred and eleven million three hundred and sixty-four thousand one hundred and fifty-two Euro and forty-six Euro cents) divided into 506,200,693 (five hundred and six million two hundred thousand six hundred and ninety three) Ordinary listed shares of € 0.22 each, each share being fully paid-up, with a share premium of € 1.12 per issued share."

The above resolution 1.4 has been passed by 90.87% of votes.

Votes for: 354,142,448.

Votes against: 0.

Second resolution: To renew the authority granted to the company to purchase its own shares subject to the following limitations:

2.1 IT IS RESOLVED that in accordance with the Company's Articles of Incorporation/Association the Company be and is hereby authorised to acquire the following number of its own Ordinary, fully paid-up shares subject to the following terms and conditions:

(a) the Company may repurchase up to fifty million six hundred and twenty thousand and sixty-nine (50,620,069) Ordinary shares;

(b) unless a tender offer is made to all shareholders on the same terms and except in case of an emergency where the purchase is carried out to avoid a material loss, which the Company would otherwise incur, each purchase shall be made through a stock exchange on which the shares in the Company are regularly traded and the purchase price per share shall not exceed 5% above the average market value for the shares on all stock exchanges on which the Ordinary Shares are listed and have traded for the 10 (ten) business days before the purchase;

(c) If purchases are by tender, tenders must be available to all shareholders alike.

2.2 The maximum number of Ordinary Shares that may be repurchased pursuant to this authority shall not exceed 10% of the issued share capital of the Company from time to time.

2.3 This authority shall not extend beyond 18 (eighteen) months from the date of this extraordinary general meeting hereof but shall be renewable for further periods by resolution of a general meeting of the shareholders from time to time.

2.4 The repurchase of any of the said Ordinary Shares shall comply with the procedures in the Company's Articles of Association (as amended).

2.5 Any one director of the Company or the Company Secretary is hereby authorised to make the necessary entries in the Register of Members of the Company upon delivery of the relevant share transfer deeds.

2.6 IT IS FURTHER RESOLVED AND CONFIRMED that any acquisition made by the Company pursuant to the authority granted hereunder shall at all times be subject to any limitations imposed by applicable law, and in particular, any acquisition made by the Company upon its transfer to Malta in accordance with Council Regulation (EC) No. 2157/2001 of 8 October, 2001 on the Statute for a European Company (SE), pursuant to the authority granted hereunder, shall be subject to the limitations and conditions of the Companies Act (Chapter 386 of the Laws of Malta)."

The second resolution has been passed by 99.74% of votes.

Votes for: 388,713,046.

Votes against: 0.

Third resolution: Transfer of the registered office from Luxembourg to Malta

3.1 The transfer proposal dated 2 September 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C -N° 2033 on 2 September 2011 (the "Transfer Proposal") be approved and that accordingly the Company's registered office be transferred to Malta in accordance with article 8 of the Council of the European Union's Regulation No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European Company.

3.2 The Directors' Report in relation and attached to the Transfer Proposal to Malta dated 2 September 2011 be approved.

3.3 The Company's new registered office be established at Level 1 Cornerline, Dun Karm Street, Birkirkara, BKR 9039 Malta.

3.4 The Company takes all such steps as are necessary and required for it to take any action necessary or desirable in connection with the Transfer Proposal and in relation to the transfer of the Company in Malta.

3.5 Any one director of the Company acting alone be and is hereby authorised to sign all such documents and do all such things as may be necessary or as such director may, in his sole discretion, deem reasonable or desirable and in the best interests of the Company for the purpose of giving effect to the transfer of the registered office of the Company from Luxembourg to Malta.

The third resolution has been passed by 90.87% of votes.

Votes for: 354,142,448.

Votes against: 0.

Fourth resolution: Appointment of directors and Auditors

With effect from the date that the Company is registered with the Malta Registrar of Companies:

4.1 the directors of the Company shall remain the following:

4.1.1 Antony Charles Ball;

This resolution 4.1.1 has been passed by 98.90% of votes.

Votes for: 385,440,043.

Votes against: 3,273,003.

4.1.2 Colin Keogh;

This resolution 4.1.2 has been passed by 99.74% of votes.

Votes for: 388,713,046.

Votes against: 0.

4.1.3 Richard John Koch;

This resolution 4.1.3 has been passed by 98.90% of votes.

Votes for: 385,440,043.

Votes against: 3,273,003.

4.1.4 Phillip Jabulani Moleketi (Chairman);

This resolution 4.1.4 has been passed by 99.74% of votes.

Votes for: 388,713,046.

Votes against: 0.

4.1.5 Christopher Stefan Seabrooke;

This resolution 4.1.5 has been passed by 99.72% of votes.

Votes for: 388,638,459.

Votes against: 74,587.

4.1.6 Hermanus Roelof Willem Troskie;

This resolution 4.1.6 has been passed by 99.74% of votes.

Votes for: 388,713,046.

Votes against: 0.

4.1.7 Serge Joseph Pierre Weber; and

This resolution 4.1.7 has been passed by 99.74% of votes.

Votes for: 388,713,046.

Votes against: 0.

4.1.8 Dr. Christoffel Hendrik Wiese.

This resolution 4.1.8 has been passed by 98.90% of votes.

Votes for: 385,440,043.

Votes against: 3,273,003.

4.2 Dr Ian Crockford (Maltese I.D. Card No: 359466M) of 93, Fl 2 Old College Street, Sliema SLM 1379, Malta shall be appointed as the Company Secretary;

This resolution 4.2 has been passed by 98.90% of votes.

Votes for: 385,440,043.

Votes against: 0.

4.3 Deloitte Services Limited of Malta shall be appointed as the Company's Maltese Auditor for the financial year ending March 2012 and until the next Annual General Meeting of the Company and any one director be authorised to sign any document and carry out all and any acts for the purposes of engaging Deloitte Services Limited of Malta as the Company's Maltese Auditors on such terms and conditions as the director shall negotiate.

This resolution 4.3 has been passed by 99.74% of votes.

Votes for: 388,713,046.

Votes against: 0.

Fifth resolution: Approval of Maltese law memorandum and Articles of association

5.1 Subject to the approval of the THIRD RESOLUTION, the Memorandum of Association contained in the New Articles be amended as follows:

5.1.1 The words which are struck through in the below text are deleted from clause 12 as follows:

" 12. Proceedings at general meetings.

(a) All business shall be deemed special that is transacted at an extraordinary general meeting, and also all that is transacted at an Annual General Meeting with the exception of:

(iv) the election of Directors in place of those retiring or resigning or being removed, and"

5.1.2 Clause 13(b) is amended to include the below words which are underlined with the remainder of the clause not being amended:

"(b) Directors, other than the first Directors, shall be appointed by means of an ordinary resolution of the Company in general meeting. Provided that the continuing directors may appoint another person in order to fill any vacancy or vacancies arising from the death, resignation, removal or otherwise of one or more directors. A person appointed by the directors to fill a casual vacancy shall hold office until the next following annual general meeting. Without prejudice to the aforementioned powers of the directors, any casual vacancy may also be filled by the Company in general meeting."

5.2 Subject to the approval of THIRD RESOLUTION, and with effect from the registration of the Company with the Maltese Registrar of Companies, the Existing Articles shall be substituted in their entirety by the New Articles including the changes set out in the FIRST RESOLUTION and 5.1 of the FIFTH RESOLUTION and the Company Secretary is

hereby authorised to issue a certified true copy thereof for the purposes of registration with the Registry of Companies in Malta.

The fifth resolution has been passed by 90.87% of votes.

Votes for: 354,142,448.

Votes against: 0.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 10.30 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire» ou l'«Assemblée») de Brait S.E., R.C.S Luxembourg B-13861, qui a été constituée sous le nom de Tolux S.A. par acte reçu par Maître Carlo FUNCK, notaire résidant à Luxembourg, en date du 5 mai 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 110 du 31 mai 1976 (la «Société»).

Les Statuts de la Société (les «Statuts») et la forme juridique de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1984 du 29 août 2011.

L'Assemblée est ouverte à 10h00 sous la présidence de Monsieur Serge Weber ayant son adresse professionnelle à 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Wozniak, ayant son adresse professionnelle à 42, rue de la Vallée, L2661 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jaco van Zyl ayant son adresse professionnelle à 56, rue Charles Martel, Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. La présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés dans:

- le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 octobre 2011 numéro 2520 et du 27 octobre 2011 numéro 2607;

- le «Luxemburger Wort» du 19 octobre 2011 et du 19 octobre 2011 et du 27 octobre 2011.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont enregistrés sur une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, laquelle restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Il apparaît d'après ladite liste de présence que trois cent quatrevingt-neuf millions sept-cent trente-huit mille six-cent quarante-six (389.738.646) actions ordinaires sans valeur nominale et représentant 76.99% du capital total de cent cinquante-six millions six-cent quarante-cinq mille Euro (156.645.000 €) sont représentées à cette Assemblée Générale Extraordinaire, qui est en conséquence valablement constituée et peut délibérer sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire comprend les éléments suivants (comme expliqué plus en détails dans l'avis de convocation):

1. Réduction du capital social émis de la société et augmentation de son capital autorisé;

2. Conversion des actions de la Société ayant aucune valeur nominale en actions ayant une valeur nominale;

3. Renouvellement de l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions;

4. Transfert du siège social de la Société à Malte;

5. Nomination des Administrateurs et Commissaires aux comptes; et

6. Adoption de la version proposée des nouveaux Statuts de la Société conformes au droit maltais (les «Nouveaux Statuts»), qui remplaceront la version actuelle des statuts de la Société (les «Statuts Existants»).

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée passe, après délibération, les résolutions suivantes par votes respectifs:

Première résolution: Réduction du capital social émis et augmentation du capital autorisé

1.1 Le capital social autorisé de la Société est augmenté afin de passer de son montant actuel de cent cinquante-six millions six cent quarante-cinq mille euros (156.645.000 €) à trois cent trente millions d'euros (330.000.000 €). Dès que

ladite augmentation sera effective, le capital social autorisé de trois cent trente millions d'euros (EUR 330.000.000), composé d'un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) actions ordinaires sans valeur nominale, sera converti en un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-deux centimes d'euro (0,22 €), chacune, toutes entièrement libérées;

Cette résolution 1.1 a été adoptée par 90.87% des voix.

Votes pour: 354,142,448.

Votes contre: 0.

1.2 Le capital social émis de la Société est réduit de son montant actuel de cent onze millions quatre cent trente-neuf mille soixante-dix-huit euros et quarante et un centimes (111.439.078,41 €) à cent onze millions trois cent soixante-quatre mille cent cinquante-deux euros et quarante-six centimes (111.364.152,46 €), et le montant ainsi réduit (s'élevant à soixante-quatorze mille neuf cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-quinze centimes (74.925,95 €)) sera attribué à une réserve spéciale non-distribuable. Dès que ladite réduction sera effective, le capital social émis de cent onze millions trois cent soixante-quatre mille cent cinquante-deux euros et quarante-six centimes (111.364.152,46 €) composé de cinq cent six millions deux cent mille six cent quatre-vingt-treize (506.200.693) actions ordinaires sans valeur nominale, sera converti en cinq cent six millions deux cent mille six cent quatre-vingt-treize (506.200.693) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-deux centimes d'euro (0,22 €) chacune, toutes entièrement libérées;

Cette résolution 1.2 a été adoptée par 90.87% des voix.

Votes pour: 354,142,448.

Votes contre: 0.

1.3 La prime d'émission de la Société d'un montant de huit cent treize millions cent dix-sept mille cinq cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-quatorze centimes (813.117.534,94 \$) sera convertie en cinq cent soixante-six millions quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-sept euros et dix-sept centimes (566.092.427,17 €) (conversion faite en conformité avec le taux de change USD/EUR utilisé lorsque la Société fut convertie en SE le 22 août 2011), de telle sorte que le capital social émis de la Société aura une prime d'émission d'un euro et douze centimes (1,12 €) par action;

Cette résolution 1.3 a été adoptée par 90.87% des voix.

Votes pour: 354,142,448.

Votes contre: 0.

1.4 Les Statuts Existants ainsi que les Nouveaux Statuts seront revus en conséquence et mis à jour comme suit:

1.4.1 Les articles 5.1 et 5.2 des Statuts Existants sont modifiés afin pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital autorisé de trois cent trente millions d'euros (330.000.000 €) divisé en un milliard cinq cent millions (1.500.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-deux centimes d'euros (0,22 €) dans le capital de la Société («Actions Ordinaires»).

5.2. La Société a un capital souscrit versé de cent onze millions trois cent soixante-quatre mille cent cinquante-deux euros et quarante-six centimes (111.364.152,46 €), divisé en cinq cent six millions deux cent mille six cent quatre-vingt-treize (506.200.693) actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-deux centimes d'euro (0,22 €) chacune."

1.4.2 la clause 7 des Nouveaux Statuts est modifiée afin de lui donner la teneur suivante:

« **7. Capital.** Le capital social autorisé est de trois cent trente millions d'euros (330.000.000 €) divisé en un milliard et cinq cent millions (1.500.000.000) actions ordinaires cotées de vingt-deux centimes d'euro (0,22 €) chacune.

Le capital social émis est de cent onze millions trois cent soixante-quatre mille cent cinquante-deux euros et quarante-six centimes (111.364.152,46 €), divisé en cinq cent six millions deux cent mille six cent quatre-vingt-treize (506.200.693) Actions Ordinaires cotées de vingt-deux centimes d'euros (0,22 €) chacune, chaque action étant entièrement libérée, avec une prime d'émission d'un euro et douze centimes (1,12 €) par action émise.»

Cette résolution 1.4 a été adoptée par 90.87% des voix.

Votes pour: 354,142,448.

Votes contre: 0.

Deuxième résolution: Renouvellement de l'autorité accordée à la société de racheter ses propres actions, dans les limites suivantes:

2.1 IL EST RESOLU que, conformément aux Statuts de la Société, la Société sera et est par les présentes autorisée à acquérir le nombre suivant de ses propres Actions Ordinaires, entièrement libérées et dans la limite des termes et conditions suivants:

(a) la Société peut racheter jusqu'à cinquante millions six cent vingt mille soixante-neuf (50.620.069) Actions Ordinaires;

(b) sauf si une offre de rachat est faite à tous les actionnaires dans les mêmes conditions, et sauf en cas d'urgence lorsque le rachat est effectué afin d'éviter une perte matérielle dont la Société aurait autrement été passible, chaque rachat se fera par le biais de la bourse sur laquelle les actions de la Société sont négociées régulièrement, et le prix de rachat par action ne doit être supérieur à 5% de plus que la valeur moyenne de marché des actions sur toutes les bourses sur lesquelles les Actions Ordinaires sont cotées et ont été échangées dans les 10 (dix) jours ouvrables précédant le rachat;

(c) Si les rachats sont effectués par offres, les offres doivent être disponibles pour tous les actionnaires dans les mêmes conditions.

2.2 Le nombre maximum d'Actions Ordinaires qui peuvent être rachetées en vertu de cette autorité ne doit pas dépasser 10% du capital émis de la Société à tout moment.

2.3 Cette autorité ne s'étend pas au-delà de 18 (dix-huit) mois à compter de la date de la présente assemblée générale extraordinaire, mais elle est renouvelable pour des périodes supplémentaires par voie de résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de temps à autre.

2.4 Le rachat d'une quelconque desdites Actions Ordinaires doit se conformer aux procédures prévues dans les Statuts de la Société (tels que modifiés).

2.5 Tout administrateur de la Société ou le Secrétaire Général de la Société est autorisé par les présentes à faire les mises-à-jour nécessaires dans le Registre des Actionnaires de la Société suite à la réception des actes de cession d'actions correspondants.

2.6 IL EST EN OUTRE RÉSOLU ET CONFIRMÉ que toute acquisition faite par la Société conformément à l'autorité donnée aux termes des présentes peut à tout moment être soumise à toute limitation imposée par la loi applicable, et, en particulier, toute acquisition faite par la Société lors de son transfert à Malte conformément au règlement (CE) n° 2157/2001 du 8 Octobre, 2001 sur le statut de la société européenne (SE), conformément à l'autorisation donnée aux termes des présentes, doit être soumise aux limitations et conditions de la Loi sur les Sociétés (chapitre 386 des lois de Malte).

Cette résolution 2 a été adoptée par 99.74% des voix.

Votes pour: 388,713,046.

Votes contre: 0.

Troisième résolution: Transfert du siège social de Luxembourg à Malte

3.1 La proposition de transfert en date du 2 Septembre 2011, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2033 du 2 Septembre 2011 (la «Proposition de Transfert»), est approuvée et par conséquent le siège social de la Société est transféré à Malte conformément à l'article 8 du Règlement du Conseil de l'Union Européenne n°2157/2001 du 8 octobre 2001 sur le Statut d'une Société Européenne.

3.2 Le Rapport des Administrateurs du 2 Septembre 2011, en relation et joint à la Proposition de Transfert à Malte, est approuvé.

3.3 Le Nouveau siège social de la Société est établi au niveau 1, Cornerline, Dun Karm, Street, Birkirkara, BKR 9039, Malte.

3.4 La Société prend toutes les mesures qui sont nécessaires et requises d'elle afin qu'elle entreprenne toutes les actions nécessaires ou souhaitables en rapport avec la Proposition de Transfert de la Société à Malte.

3.5 Tout administrateur de la Société, agissant seul, est et sera autorisé par les présentes à signer tous les documents et faire toutes les choses qui peuvent être nécessaires ou que tel directeur, dans son absolue discrétion, juge raisonnable ou souhaitable et dans les meilleurs intérêts de la Société afin de donner effet au transfert du siège social de la Société de Luxembourg à Malte.

Cette résolution 3 a été adoptée par 90.87% des voix.

Votes pour: 354,142,448.

Votes contre: 0.

Quatrième résolution: Nomination des administrateurs et Auditeurs

Avec effet à partir de la date de l'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Malte:

4.1 les administrateurs de la Société demeurent les suivants:

4.1.1 Antony Charles Ball;

Cette résolution 4.1.1 a été adoptée par 98,90% des voix.

Votes pour: 385.440.043

Votes contre: 3.273.003.

4.1.2 Colin Keogh;

Cette résolution 4.1.2 a été adoptée par 99,74% des voix.

Votes pour: 388.713.046.

Votes contre: 0.

4.1.3 Richard John Koch;

Cette résolution 4.1.3 a été adoptée par 98,90% des voix.

Votes pour: 385.440.043.

Votes contre: 3.273.003.

4.1.4 Phillip Jabulani Moleketi (Président);

Cette résolution 4.1.4 a été adoptée par 99,74% des voix.

Votes pour: 388.713.046.

Votes contre: 0.

4.1.5 Christopher Stefan Seabrooke;

Cette résolution 4.1.5 a été adoptée par 99,72% des voix.

Votes pour: 388.638.459.

Votes contre: 74.587

4.1.6 Hermanus Roelof Willem Troskie;

Cette résolution 4.1.6 a été adoptée par 99,74% des voix.

Votes pour: 388.713.046.

Votes contre: 0.

4.1.7 Serge Joseph Pierre Weber; et

Cette résolution 4.1.7 a été adoptée par 99,74% des voix

Votes pour: 388.713.046.

Votes contre: 0.

4.1.8 Dr Hendrik Christoffel Wiese.

Cette résolution 4.1.8 a été adoptée par 98,90% des voix.

Votes pour: 385.440.043.

Votes contre: 3273003.

4.2 Dr Ian Crockford (carte d'identité maltaise n°: 359466M) résidant au 93, Fl 2 Old College Street, Sliema SLM 1379, Malte, sera désigné comme Secrétaire Général de la Société;

Cette résolution 4.2 a été adoptée par 98,90% des voix.

Voix pour: 385.440.043.

Votes contre: 0.

4.3 Deloitte Services Limited à Malte sera désigné comme Auditeur Maltais de la Société pour l'exercice financier se terminant en mars 2012 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de la Société, et tout administrateur est autorisé à signer tous les documents et à effectuer tous les actes nécessaires dans le but d'engager Deloitte Services Limited à Malte en tant qu'Auditeur Maltais de la Société aux termes et conditions que l'administrateur négociera.

Cette résolution 4.3 a été adoptée par 99,74% des voix.

Votes pour: 388,713,046.

Votes contre: 0.

Cinquième résolution: Approbation des statuts conformes à la loi Maltaise

5.1 Sous réserve de l'approbation de la TROISIÈME RÉOLUTION, les clauses contenues dans les Nouveaux Statuts sont modifiées comme suit:

5.1.1 Les mots qui sont barrés dans le texte ci-dessous sont supprimés de la clause 12 comme suit:

" 12. Procédures à l'assemblée générale.

(a) Seront jugées spéciales toutes les affaires qui sont traitées lors d'une assemblée générale extraordinaire, et également toutes les affaires qui sont traitées lors d'une assemblée générale annuelle, à l'exception de:

(iv) l'élection des administrateurs à la place de ceux qui prennent leur retraite ou démissionnent ou sont destitués, et"

5.1.2 La clause 13(b) est modifiée pour inclure les mots ci-dessous qui sont soulignés, le reste de la clause restant inchangé:

«(b) Les Administrateurs, autres que les premiers Administrateurs, sont nommés au moyen d'une résolution ordinaire de la Société adoptée en assemblée générale. A condition que les administrateurs qui continuent peuvent nommer une autre personne afin de combler toute(s) vacance(s) résultant de la mort, démission, destitution ou autrement d'un ou plusieurs administrateurs. Une personne nommée par les administrateurs pour combler une vacance occasionnelle restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle. Sans préjudice des pouvoirs susmentionnés des administrateurs, toute vacance occasionnelle peut également être comblée par la Société en assemblée générale».

5.2 Sous réserve de l'approbation de la TROISIÈME RÉOLUTION, et avec effet à partir de l'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés à Malte, les Statuts Existants seront remplacés dans leur intégralité par les Nouveaux Statuts, y compris les changements énoncés dans la PREMIÈRE RÉOLUTION et dans le point 5.1 de la CINQUIÈME RÉOLUTION et le Secrétaire Général de la Société est autorisé à délivrer une copie certifiée conforme des présentes aux fins de l'inscription au Registre des Sociétés à Malte.

La cinquième résolution a été adoptée par 90,87% des voix.

Votes pour: 354.142.448.

Votes contre: 0.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Weber, V. Wozniak, J. van Zyl, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 novembre 2011. LAC/2011/49412. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154287/442.

(110179527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Realpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 82.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 16 décembre 2011 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011154767/788/15.

World Strategy Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 150.891.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on December 8, 2011 at 3:30 p.m. at the registered office of the fund with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor
2. Approval of the annual accounts as at April 30, 2011 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company, by December 5, 2011 at the latest by fax (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

Référence de publication: 2011154831/755/24.

World Performance Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 150.890.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on *December 8, 2011* at 4:00 p.m. at the registered office of the fund with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor
2. Approval of the annual accounts as at April 30, 2011 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the voices expressed at the Meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company, by December 5, 2011 at the latest by fax (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

Référence de publication: 2011154810/755/24.

Bond Absolute Return, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 9 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2011.

IPConcept Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011149938/9.

(110174180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 68.606.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer, Luxembourg on *December 8, 2011* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 30 April 2011 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the votes expressed at the Meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be faxed to the Management Company by December 5, 2011 at the latest (+352 26396002).

The persons who will attend the Meeting will have to produce to the Meeting a blocked certificate of the shares they own.

Référence de publication: 2011154783/755/24.

Ulrika S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 5 décembre 2011 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
3. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
5. Nominations statutaires,
6. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011154768/755/19.

Bambi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.326.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 novembre 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011151541/1023/16.

Varius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.661.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2011 à 10.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30.09.2011
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011150207/755/25.

Centrobank SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Die Aktionäre der SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am Sitz der Gesellschaft am 24. November 2011 um 12.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Berichtes des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuweisung per 30. September 2011
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Satzungsgemäße Ernennungen
5. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011151543/755/22.

HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 52.461.

LGI, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 31.757.

L'an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu

1) HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52461, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, le 6 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 27 novembre 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 5 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro du 5 janvier 2004 (ci-après «HSBC»),

ici représentée par Monsieur David De Cubber, Senior Legal Counsel, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil d'administration de HSBC,

en vertu de pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration de ladite société en date du 10 novembre 2011, et

2) LGI, une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lu-

xembourg sous le numéro B31757, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 16 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 361 du 6 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155 du 9 mai 2008 (ci-après «LGI»),

ici représentée par Monsieur Patrice Hamon Chaffoteaux, administrateur-délégué de LGI, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil d'administration de LGI,

en vertu de pouvoirs qui lui ont été conférés par le conseil d'administration de ladite société en date du 10 novembre 2011.

Des copies des résolutions des conseils d'administration, après avoir été paraphées ne varietur par les représentants des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion suivant:

PROJET DE FUSION

Les Conseils d'administration de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. et de LGI ont préparé le projet de fusion suivant pour la participation des sociétés dans une fusion conformément à la section XIV (Fusions) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

1. Les sociétés qui fusionnent. HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. détient la totalité (100%) des actions de LGI. Aucun autre titre donnant droit de vote a été émis. HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. a l'intention d'absorber LGI, par voie de fusion par absorption, conformément aux articles 278 et suivants de la Loi.

La fusion sera effectuée par le transfert par LGI de tous ses actifs et passifs à HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. étant la société absorbante (la «Société Absorbante») et LGI étant la société absorbée (la «Société Absorbée»). La Société Absorbante et la Société Absorbée seront ci-dessous ensemble désignées comme les «Sociétés Fusionnantes».

2. Forme, dénomination et Siège social des Sociétés Fusionnantes.

2.1 Sociétés Fusionnantes

HSBC Private Bank Luxembourg S.A. est une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.461. HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. a un capital social de cinquante-trois millions d'euros (EUR 53.000.000) représenté par cinquante-trois mille (53.000) actions de mille euros (EUR 1.000) chacune.

LGI est une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.757. LGI a un capital social d'un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent trente-quatre euros et cinquante-trois centimes (EUR 1.549.334,53) représenté par soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions sans désignation de valeur nominale.

2.2 La Société Absorbante après la fusion

Après la fusion, la Société Absorbante continue à être dénommée «HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.».

3. Eléments de référence sur la fusion.

3.1. Juridique

La Société Absorbante acquerra l'actif et le passif de la Société Absorbée par transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif suite à la fusion. Les informations financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à partir du 1^{er} janvier 2011.

En conséquence de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes les actions émises par celle-ci seront annulées.

Les créances et dettes qui peuvent exister entre les Sociétés Fusionnantes sont annulées suite à la fusion. La fusion ne modifie pas les relations juridiques entre les Sociétés Fusionnantes et les tiers, étant donné que celles-ci seront considérées après la fusion comme les relations juridiques entre la Société Absorbante et ces tiers.

3.2. Economique et social

La fusion de la Société Absorbée par la Société Absorbante constitue la dernière étape du plan visant à établir une seule entité qui aura pour vocation d'être la banque privée entièrement détenue par le groupe HSBC au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce sens, les objectifs stratégiques principaux de la fusion résident dans:

- la mise en œuvre du plan commercial approuvé par le Conseil d'administration HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. pendant sa réunion du 9 mars 2011;

- l'optimisation des services et produits dédiés au marché banque privée, plus spécialement, concernant l'activité de gestion patrimoniale et le développement de solutions wealth planning pour les clients;
- la réalisation de synergies y relatives, entre autres, l'optimisation des plateformes technologiques et des processus au sein des fonctions de support.

4. La date à laquelle les droits et Obligations de la Société Absorbée seront inclus dans les comptes de la Société Absorbante. Le projet de fusion est basé sur les états comptables des Société Absorbante et Absorbée en date du 31 décembre 2010.

La fusion sera effective d'un point de vue comptable en date du 1^{er} janvier 2011, date à partir de laquelle les droits et obligations de la Société Absorbée seront considérés comptablement comme ayant été transférés à la Société Absorbante.

5. Date effective et Effets de la fusion. La fusion sera effective entre les parties une fois que le délai d'un mois tel que prévu à l'article 279 de la Loi sera écoulé, sous réserve de la convocation d'une assemblée générale dans les conditions prévues au paragraphe (1) alinéa (c) du même article.

En application des dispositions de l'article 273 de la Loi, la fusion sera effective à l'égard des tiers suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations d'un certificat notarié constatant que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

La fusion entraînera ipso jure les effets prévus à l'article 274 de la Loi, à savoir:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- b) la Société Absorbée cesse d'exister;
- c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

6. Droits spéciaux et Avantages. Aucun droit spécial ne sera conféré par la Société Absorbante ni aux détenteurs d'actions dotées de droits spéciaux, ni aux obligataires.

7. Avantages spéciaux conférés aux membres du conseil d'administration et aux experts indépendants choisis parmi les réviseurs d'entreprises qui examinent le projet de fusion. Aucun avantage spécial ne sera conféré ni aux membres du conseil d'administration ni aux réviseurs des Sociétés Fusionnantes.

8. Investissement du personnel. La Société Absorbante et la Société Absorbée ont toutes les deux du personnel.

La délégation du personnel de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A sera dûment informée du projet de fusion et de la fusion envisagée, en ce compris les conséquences et les mesures envisagées à l'encontre du personnel.

L'ensemble du personnel de LGI sera transféré au sein du groupe HSBC au Luxembourg avec reprise de l'ancienneté.

9. Informations concernant la fusion. Conformément à la loi luxembourgeoise, ce projet de fusion doit être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant que l'opération ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnantes.

Aux sièges sociaux de chacune des Sociétés Fusionnantes, les documents suivants seront à la disposition des actionnaires de la Société Absorbante pour révision un mois avant que la fusion ne prenne effet entre parties:

- Présent projet de fusion;
- Comptes annuels de LGI des trois dernières années comptables;
- Comptes annuels de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. des trois dernières années comptables;
- Rapports de gestion de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. pour les trois dernières années comptables;
- Rapports de gestion de LGI pour les trois dernières années comptables;
- Etats comptables des Société Fusionnantes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pendant cette période, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% des actions ou parts du capital souscrit ont le droit de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10. Divers. Décharge sera accordée aux administrateurs de la Société Absorbée pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice en cours lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société Absorbante.

Les documents sociaux de LGI seront conservés pendant le délai légal au siège social de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux Société Fusionnantes conformément à la Loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. DE CUBBER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. LAC/2011 /50037. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011155028/139.

(110180649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Billington S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.329.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *24 novembre 2011* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011151542/1023/16.

Immo Teb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.011.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du *24 novembre 2011* à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 juin 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011151544/1004/18.

Albatros Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 40.043.

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALBATROS PERFORMANCE avec siège social à Luxembourg, 50, av. J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 40.043 et constituée suivant acte notarié de Me Edmond Schroeder le 21 avril 1992, notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 221 daté du 25 mai 1992 modifié dernièrement suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch à l'époque en date du 19 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 475 daté du 6 mai 2004 .

L'Assemblée est ouverte à 11h00 et Monsieur Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est élu président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée de banque, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Annick Braquet, employée de banque, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommé comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 7.926 actions en circulation, 6 (six) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée a été dûment convoquée par voie de notice contenant l'ordre du jour publié:

a) dans le Mémorial, Recueil Spécial C,

du 27 septembre 2011

du 12 octobre 2011

b) dans le Luxemburger Wort et dans le Letzeburger Journal en date du 27 septembre 2011 et du 12 octobre 2011.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transférer le siège social de la Société au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duché de Luxembourg.

2. Modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi à Hesperange au Grand Duché de Luxembourg»

3. Modifier l'article 4 des statuts en remplaçant «... par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.»

4. Modifier l'article 5, paragraphe 2, des statuts en remplaçant «au sens de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002» par «... au sens de l'article 181 de la loi du 17 décembre 2010».

5. Modifier l'article 10 III 4) ii des statuts par la suppression de la référence «par dérogation à l'article 2093 du Code Civil».

6. Modifier l'article 17 des statuts par l'ajout d'un second paragraphe comme suit:

«Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 181 (8) de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, un Compartiment pourra souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres Compartiments de la Société, sans que la Société soit soumise aux exigences que pose la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, en matière de souscription, acquisition et/ou détention par une société de ses propres actions mais sous réserve toutefois que:

- le Compartiment cible n'investit pas à son tour dans le Compartiment qui est investi dans ce Compartiment cible; et,

- la proportion d'actifs que les Compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée, peuvent investir globalement dans des titres d'autres Compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10%; et,

- le droit de vote éventuellement attaché aux titres concernés sera suspendu aussi longtemps qu'ils seront détenus par le Compartiment en question sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques; et,

- en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces titres seront détenus par la Société leur valeur ne sera prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif; et,

- il n'y a pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du Compartiment ayant investi dans le Compartiment cible et ce Compartiment cible.»

7. Modifier l'article 20, paragraphe 2 des statuts en remplaçant «... la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.»

8. Modifier l'article 22 des statuts par l'ajout d'un paragraphe 6 tel que suit: «Les avis de convocation aux assemblées générales peuvent prévoir que le quorum et la majorité à l'assemblée générale sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée la «Date d'Enregistrement»). Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date d'Enregistrement.»

9. Modifier l'article 26, paragraphe 2 des statuts en remplaçant «... la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.»

10. Modifier l'article 28 des statuts par l'ajout des termes «conformément aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif» de manière à ce qu'il ait la teneur suivante: «Après la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera conformément aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, agréées par l'autorité de contrôle et nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

11. Ajouter un article 29 aux statuts «Liquidation d'un Compartiment» avec la teneur suivante: «Chaque Compartiment pourra être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation d'un autre Compartiment. Seule la liquidation du dernier Compartiment entraîne la liquidation de la Société au sens de l'article 145 (1) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif. Dans ce cas, dès la survenance du fait entraînant l'état de liquidation de la Société, et sous peine de nullité, l'émission d'actions est interdite sauf pour les besoins de la liquidation.

12. Renommer l'article 29 des statuts en article 30.

13. Renommer l'article 30 des statuts en article 31 et de le modifier en remplaçant «... la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.»

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 16 septembre 2011 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1^{ère} Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duché de Luxembourg.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi à Hesperange au Grand Duché de Luxembourg»

3^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts en remplaçant «... par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.»

4^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 2, des statuts en remplaçant «au sens de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002» par «... au sens de l'article 181 de la loi du 17 décembre 2010».

5^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 III 4) ii des statuts par la suppression de la référence «par dérogation à l'article 2093 du Code Civil».

6^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts par l'ajout d'un second paragraphe comme suit:

«Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 181 (8) de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, un Compartiment pourra souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres Compartiments de la Société, sans que la Société soit soumise aux exigences que pose la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, en matière de souscription, acquisition et/ou détention par une société de ses propres actions mais sous réserve toutefois que:

- le Compartiment cible n'investit pas à son tour dans le Compartiment qui est investi dans ce Compartiment cible; et,
- la proportion d'actifs que les Compartiments cibles dont l'acquisition est envisagée, peuvent investir globalement dans des titres d'autres Compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10%; et,
- le droit de vote éventuellement attaché aux titres concernés sera suspendu aussi longtemps qu'ils seront détenus par le Compartiment en question sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques; et,

- en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces titres seront détenus par la Société leur valeur ne sera prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif; et,

- il n'y a pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du Compartiment ayant investi dans le Compartiment cible et ce Compartiment cible.»

7^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20, paragraphe 2 des statuts en remplaçant «... la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.».

8^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts par l'ajout d'un paragraphe 6 tel que suit: «Les avis de convocation aux assemblées générales peuvent prévoir que le quorum et la majorité à l'assemblée générale sont déterminés en fonction des actions émises et en circulation le cinquième jour qui précède l'assemblée générale à vingt quatre heures (heure de Luxembourg) (dénommée la «Date d'Enregistrement»). Les droits d'un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date d'Enregistrement.»

9^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 26, paragraphe 2 des statuts en remplaçant «... la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.».

10^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 28 des statuts par l'ajout des termes «conformément aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif» de manière à ce qu'il ait la teneur suivante: «Après la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera conformément aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, agréées par l'autorité de contrôle et nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

11^{ème} Résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un article 29 aux statuts «Liquidation d'un Compartiment» avec la teneur suivante: «Chaque Compartiment pourra être liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ait pour effet d'entraîner la liquidation d'un autre Compartiment. Seule la liquidation du dernier Compartiment entraîne la liquidation de la Société au sens de l'article 145 (1) de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif. Dans ce cas, dès la survenance du fait entraînant l'état de liquidation de la Société, et sous peine de nullité, l'émission d'actions est interdite sauf pour les besoins de la liquidation.

12^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de renuméroter l'article 29 des statuts en article 30.

13^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de renuméroter l'article 30 des statuts en article 31 et de le modifier en remplaçant «... la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» par «... la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48197. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149707/171.

(110174754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Biofuel Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.902.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 27 Septembre 2011

L'actionnaire unique a décidé de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes:

InterAudit, S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119 Avenue de la Faiencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 29.501,

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Octobre 2011.

Pour Biofuel Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011136208/18.

(110157970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Winsun Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 163.626.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Winsun New Energy Co., Ltd, a company incorporated under the laws of China, with registered office at Shuangshu Industrial Zone, Zhenxi District, Shengze Town, Wujiang City, Jiangsu, China 215228, registered with the Chinese Companies Registration Office under number 320584400000750, represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 9, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "Winsun Luxembourg S.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each.

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of Directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A Directors and class B Directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the Board of Directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9 In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest

and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10 The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-today operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and Voting Rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to

identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual General Meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General Provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

Winsun New Energy Co., Ltd, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for thirty-one (31,000) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-one euro (EUR 31,000) representing a hundred per cent of the subscribed shares.

The amount of thirty-one euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending 31 December 2016:

Class A Directors:

- Weihua MO, born in Jiangsu (China) on August 11, 1966, professionally residing at Shuangshu Industrial Zone, Zhenxi District, Shengze Town, Wujiang City, Jiangsu, China 215228

- Fajun QU, born in Shandong (China) on June 5, 1961, professionally residing at De Keyserleis 5, Box 58, 2018 Anvers, Belgium

Class B Director:

- Alain LAM, born in Rose Hill (Ile Maurice) on 28 February 1969, residing at L-7531 Mersch, 24, rue du Docteur Ernest Feltgen

2. REVICONSLT S.à r.l., with registered office at 16, avenue Pasteur, L2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139.013 is appointed as statutory auditor of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending 31 December 2016.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société de droit chinois Winsun New Energy Co., Ltd, ayant son siège social à Shuangshu Industrial Zone, Zhenxi District, Shengze Town, Wujiang City, Jiangsu, China 215228 et immatriculée auprès du registre du commerce de Chine sous le numéro 3205844000000750, représentée par M. Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2011.

La dite procuration après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination «Winsun Luxembourg S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle

que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Winsun New Energy Co., Ltd, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominal de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euro (EUR 31.000) représentant cent pour cent (100%) des actions souscrites.

Le montant de trente et un mille euro (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 2.000.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016:

Administrateurs de classe A:

- Weihua MO, né à Jiangsu (Chine) le 11 août 1966, demeurant professionnellement au Shuangshu Industrial Zone, Zhenxi District, Shengze Town, Wujiang City, Jiangsu, China 215228

- Fajun QU, né à Shandong (Chine) le 5 juin 1961, demeurant professionnellement au De Keyserleis 5, Box 58, 2018 Anvers, Belgique

Administrateur de classe B:

- Alain LAM, né à Rose Hill (Ile Maurice) le 28 février 1969, et demeurant au L-7531 Mersch, 24, rue du Docteur Ernest Feltgen

2. REVICONSLT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139.013 est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2016.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40714. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134126/640.

(110154800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Aim Capital Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.058.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 septembre 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Révocation de A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, avec siège social au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 16 juin 2011.

2. Nomination de SD Compta S.à r.l, avec siège social au 12, Square Général Patton, L-8443 Steinfort, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 16 juin 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

3. Acceptation de la démission de Frédéric SALVADORE, avec adresse professionnelle au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

4. Nomination de Sandra ANSAY, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

5. Transfert du siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Les actionnaires constatent que Géraldine SCHMIT et Alan DUNDON, administrateurs de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136174/25.

(110157982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Bowne International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.483.

En date du 9 septembre 2011 Monsieur Robert Alan Wilson a démissionné entant que gérant de Bowne International Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136214/11.

(110157929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

BV Acquisitions Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 121.134,90.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 157.979.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136229/11.

(110157875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Globe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.742.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 16 août 2011 au siège social de la société:

Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Romain Leroy de son poste d'administrateur de la société avec effet au 14 juin 2011, a décidé de coopter avec effet au 14 juin 2011 au poste d'administrateur de la société Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), domicilié professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011136372/15.

(110157801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Schmit & consorts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 75, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.706.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1) Madame Monique Denise SCHMIT, employée privée, née à Luxembourg le 12 octobre 1952, demeurant à L-1530 Luxembourg, 49, rue Anatole France, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

2) Monsieur Alexandre Albert Nicolas SCHMIT, employé communal, né à Luxembourg le 26 février 1954, demeurant à L4953 Hautcharage, 57, Cité Bommelscheuer, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

3) Monsieur Anicet Joseph SCHMIT, employé privé, né à Luxembourg le 20 janvier 1962, demeurant à L-1510 Luxembourg, 75, Avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquel comparant agissant en ses dites qualités a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"Schmit & consorts S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet la construction et la rénovation d'immeubles, la promotion, l'achat et la vente de biens immobiliers, la location d'immeubles,

l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que l'activité d'administration de tout immeuble et de syndic de copropriété.

La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,(douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,-(cent vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article neuf.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

En cas de nomination d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Le comparant agissant en ses dites qualités a souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Par Madame Monique SCHMIT, le comparant sub 1)	33 parts
2.- Par Monsieur Alexandre SCHMIT, le comparant sub 2)	33 parts
3.- Par Monsieur Anicet SCHMIT, le comparant sub 3)	34 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES.	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

133863

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille onze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1510 Luxembourg, 75, avenue de la Faïencerie.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Anicet Joseph SCHMIT, employé privé, né à Luxembourg le 20 janvier 1962, demeurant à L-1510 Luxembourg, 75, Avenue de la Faïencerie, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant agissant en ses dites qualités, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par celui-ci.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136581/135.

(110157837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**I. 29 Freisenger Buttaker S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. A.16 Ferblanteries Guy Rollinger).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 72.908.

L'an deux mille onze, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ON COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER SARL, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 44.664, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

2.- La société à responsabilité limitée A.03 DATAGLOBAL, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.928, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Guy Rollinger, préqualifié.

3.- La société anonyme I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67.697, ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Guy Rollinger, préqualifié.

Lesquelles parties comparantes sous 1° et 2°, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Ils sont les seuls associés actuels de la société A.16 FERBLANTERIES GUY ROLLINGER, avec siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.908, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster le 18 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 93 du 27 janvier 2000, modifié en dernier lieu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster le 18 février 2003, publié au Mémorial C numéro 422 du 17 avril 2003.

La société à responsabilité limitée A.01 EURO-ARTISAN Guy Rollinger, prénommée sous 1°, représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder les quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales qu'elle détient dans la société A.16 FERBLANTERIES GUY ROLLINGER S.à r.l. à la société I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER, prénommée sous 3°, ce acceptant par son représentant prédécrit, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

La société à responsabilité limitée A.03 DATAGLOBAL, prénommée sous 2°, représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes céder une (1) part sociale qu'elle détient dans la société A.16 FERBLANTERIES GUY ROLLINGER S.à r.l. à la société I.01 EUROIMMO GUY ROLLINGER, prénommée sous 3°, ce acceptant par son représentant prédécrit, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur Guy Rollinger, en sa qualité de gérant de la Société, déclare accepter les susdites cessions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Sur ce qui précède, le comparant sous 3°, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée A.16 FERBLANTERIES GUY ROLLINGER, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales se répartissent comme suit:

- I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

L'associé unique décide, par ailleurs de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société en celle d'une immobilière et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en I. 29 FREISENGER BUTTEKER S.à r.l..

Quatrième résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de I. 29 FREISENGER BUTTEKER S.à r.l."»

Pouvoirs

La comparante donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

133865

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Guy Rollinger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 septembre 2011. LAC / 2011 / 42391. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136159/85.

(110157811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

INOVA Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.312.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 11 août 2011

1. M. Brian HANSON a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
 2. M. Alistair ARNOT, directeur financier, né à Forfar (Royaume-Uni), le 3 décembre 1966, demeurant à 1, Logie Mill, Logie Green Road, Edinburg EH7 4HG (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
 3. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
 4. Mme Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.
 5. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
 6. M. Koenraad VAN DER HAEGEN, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 9 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
- Pour extrait sincère et conforme
Pour INOVA Exploration Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2011136421/23.
(110157922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

AV3D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4082 Esch-sur-Alzette, 75, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 106.762.

L'an deux mille onze, le trente septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Roland Ollivier, architecte diplômé, demeurant à L-4082 Esch-sur-Alzette, 75, rue Dicks, né à Rennes (France) le 11 janvier 1974.
- 2) Madame Annette Ollivier, chef d'entreprise, demeurant à F-75014 Paris, 16, rue Broussais, née à Rennes, le 17 décembre 1944,
ici représentée par Monsieur Roland Ollivier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration prémentionnée restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée «AV3D S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 49, Boulevard Dr. Charles Marx, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations n° 716 du 20 juillet 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106762.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2130 Luxembourg, 49, Boulevard Dr. Charles Marx à L-4082 Esch-sur-Alzette, 75, rue Dicks, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.».

Les autres alinéas de l'article 3 restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Ollivier, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136203/43.

(110157839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

**JBMN S.A., JB Mac Nortance S.A., Société Anonyme,
(anc. JBMN Sàrl, JB Mac Nortance Sàrl).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136433/11.

(110157980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Cartesoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8611 Platen, 6, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 100.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136233/9.

(110157853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Cerfontaine, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136237/10.

(110157819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Design & Build Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 103.906.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 10 octobre 2011

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2011, que

1. L'Assemblée a révoqué Monsieur Francesco GENTILE, de la fonction d'administrateur de la société.
2. Les personnes suivantes ont été nommées à la fonction d'administrateur de la société:
 - Monsieur Fernando COLACI, domicilié à L-5752 Frisange, 4, an der Klaus,
 - Monsieur Antonio COLACI, domicilié à L-3333 Hellange, 6, Hoenerwee,
 - Monsieur Frank LAMPARSKI, domicilié à L-8220 Mamer, 44, rue du Commerce,
 - Madame Doris Lamparski, domicilié à L-5231 Sandweiler, 101, rue d'Iltzig,

Les mandats ainsi confiés commencent ce jour pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017 statuant sur comptes annuels arrêtés au 31/12/2016.

3. L'Assemblée a révoqué Monsieur Frank LAMPARSKI, de la fonction de commissaire de la société.

4. L'assemblée a nommé à la fonction de commissaire de la société, Monsieur Francesco GENTILE, domicilié à L-3425 Dudelange, 104, rue Nic Bieber,

Le mandat ainsi confié commence ce jour pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017 statuant sur comptes annuels arrêtés au 31/12/2016.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2011:

1. Madame Doris Lamparski, domicilié à L-5231 Sandweiler, 101, rue d'Iltzig, a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué.

Le mandat ainsi confié commence ce jour pour venir à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017 statuant sur comptes annuels arrêtés au 31/12/2016.

2. Madame Doris LAMPARSKI pourra engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Monsieur Fernando COLACI et Monsieur Frank LAMPARSKI ont été nommés à la fonction d'administrateurs de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par leurs signatures conjointes.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Pour la société

Doris LAMPARSKI

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011139960/35.

(110161517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Chester Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 160.099.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136240/10.

(110157897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Gemini Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 106.999.

—
Extrait des résolutions en date du 19 septembre 2011:

1. Il est mis fin en date du 12 septembre 2011 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr. Alexander Bignell

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters
Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Jesse Verbist
Mandataire

Référence de publication: 2011136369/18.

(110157451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Compagnie d'Investissement des Grands Lacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.139.

1. En date du 26 septembre 2011 le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Le Conseil d'administration constate que José CORREIA, Géraldine SCHMIT et Christophe DAVEZAC administrateurs de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136274/14.

(110157984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

E. Miroglio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 49.597.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136322/10.

(110157918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Euro Piling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 87.363.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 26 septembre 2011

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission de Philippe SLENDZAK en tant qu'administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte comme administrateur Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat. Le mandat du nouvel administrateur viendra ainsi à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2012.

Référence de publication: 2011136335/13.

(110157745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Orion International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3505 Dudelange, 6, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 61.909.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 02/05/2011

Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Résolution

Suite à la fin du mandat, est nommé Commissaire aux Comptes:

Madame Tatiana Toth-Toropova, styliste, née le 15 août 1962 à Perm (Russie), demeurant à L-5481 Wormeldange, 69, route du Vin

Le mandat est fixé pour un terme de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale se déroulant en 2017.

Dudelange, le 02/05/2011.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011138949/17.

(110161082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Expair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.115.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 19 septembre 2011

Ayant été informés de la démission de Monsieur Jan LANGLO de sa fonction d'administrateur de la société en date du 29 août 2011, les membres restants du conseil d'administration décident de pourvoir à son remplacement en cooptant, avec effet au 29 août 2011, Monsieur Angelo NANIA, né le 8 août 1963 à Lausanne (Suisse), demeurant 49, rue du Perron, CH-1196 Gland.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Angelo NANIA viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136343/16.

(110157778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Ficastor Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.641.

—
Résolution Unique prise par le Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 48, Rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg au au 89a, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Pour FICASTOR HOLDING S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS / Philippe RICHELLE

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011136356/14.

(110157979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Goodman Herten Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 131.887.

—
Extrait des résolutions en date du 19 septembre 2011:

1. Il est mis fin en date du 12 septembre 2011 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr. Alexander Bignell

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Dominique Prince

Mr Paul Huyghe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Jesse Verbist
Mandataire

Référence de publication: 2011136376/19.

(110157808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Goodman Lazulite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.614.

—
Extrait des résolutions en date du 19 septembre 2011:

1. Il est mis fin en date du 12 septembre 2011 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr. Alexander Bignell

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Dominique Prince

Mr Paul Huyghe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Jesse Verbist
Mandataire

Référence de publication: 2011136378/19.

(110157807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Kitry Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.465.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090120221

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136440/12.

(110157867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Henrocor Business S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 36.628.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., 21 septembre 2011, LAC/2011/41703.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «HENROCOR BUSINESS S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 13 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 349 de 1991.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Cosita DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2300 du 28 septembre 2011.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136408/20.

(110157768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

IA Capital Structures S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 160.350.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société réuni en son siège le 21 septembre 2011, que:

1) Monsieur Peter Dickinson, né le 1^{er} mars 1966 à Nuneaton a été élu président du conseil d'administration pour la période courant du 21 septembre 2011 jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur de la Société, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

2) PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, au capital social de EUR 516.950.-, ayant son siège social au L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65477, a été nommée réviseur d'entreprises avec effet au 21 septembre 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

SG Audit

Référence de publication: 2011136417/21.

(110157861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

L2 A, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 152.508.

—
Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 27 septembre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 146, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4 Rue Pescatore, L-2324 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011138897/13.

(110160573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2011.

ID Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 68.546.

—
Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 6 juillet 2009 que le mandat de Monsieur Jean-Marc BOREL, administrateur-délégué, demeurant 8, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, a été prorogé pour une période de 6 ans.

Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2015 qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Fiduciaire comptable B + C S.à.r.l.

Référence de publication: 2011136418/14.

(110157890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Kitry Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100106667

Date: 19/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011136441/12.

(110157869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Lunaria S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 60.821.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., 19 septembre 2011, LAC/2011/41153.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «LUNARIA S.A. S.P.F.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 18 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 707 du 17 décembre 1997.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2244 du 22 septembre 2011.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011136476/20.

(110157847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Immo E10 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.285.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011140633/10.

(110162738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Immo E10 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.285.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011140634/10.

(110162741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.